



Traité Zevahim

Michna 1 - Chapitre 1

כָּל הַזְבָּחִים שֶׁנִּזְבְּחוּ שְׁלֹא לְשֵׁמֶן - כְּשֵׁרִים,
אֲלֵא שְׁלֹא עָלוּ לַבְּעָלִים לְשֵׁם חֻבָּה,
חוּץ מִן הַפֶּסַח וּמִן הַחֲטָאת:
הַפֶּסַח - בְּזִמְנוֹ,
וְהַחֲטָאת - בְּכָל זֶמֶן.
רַבִּי אֶלִיעֶזֶר אוֹמֵר:
אִף הָאֲשָׁם;
הַפֶּסַח - בְּזִמְנוֹ,
וְהַחֲטָאת וְהָאֲשָׁם - בְּכָל זֶמֶן.
אָמַר רַבִּי אֶלִיעֶזֶר:
הַחֲטָאת בָּא עַל חֲטָא,
וְהָאֲשָׁם בָּא עַל חֲטָא,
מָה חֲטָאת פְּסוּלָה שְׁלֹא לְשִׁמָּה,
אִף הָאֲשָׁם פְּסוּל שְׁלֹא לְשִׁמּוֹ.

Toutes les offrandes abattues qui n'ont pas été abattues pour elles-mêmes, [c'est-à-dire que pendant l'abattage, l'intention de l'abatteur était de sacrifier une offrande différente], sont valides, [et on peut continuer leurs rites sacrificiels et partager leur viande le cas échéant]. Mais [ces offrandes] ne satisfont pas à l'obligation du propriétaire, [qui est donc tenu d'apporter une autre offrande]. C'est la

halakha concernant toutes les offrandes à l'exception de l'offrande de Pessa'h et du sacrifice 'Hatat (d'expiation). [Dans ces cas, si le propriétaire ne les a pas sacrifiés pour eux-mêmes, ils sont inaptes. Mais il y a une différence entre les deux exceptions].

L'offrande de Pessa'h [n'est impropre que lorsqu'il n'est pas sacrifié pour lui]

au [moment fixé, le quatorzième jour de Nissan après-midi, tandis que]

le sacrifice 'Hatat [est impropre] à tout moment [où il n'est pas sacrifié pour lui].

Rabbi Eliezer dit : Le sacrifice Acham (de culpabilité) [est également impropre lorsqu'il n'est pas sacrifié pour lui. Selon son opinion, la lecture correcte de la michna est la suivante :]

L'offrande de Pessa'h [n'est impropre qu'au] moment [fixé, tandis que]

le sacrifice 'Hatat et le sacrifice Acham [sont impropres] à tout moment. Rabbi Eliezer a dit [en explication : Le sacrifice] 'Hatat est apporté pour [l'accomplissement d'une] transgression et le sacrifice Acham est apporté pour [l'accomplissement d'une] transgression. Tout comme un sacrifice 'Hatat est impropre [lorsqu'il]

n'est pas sacrifié pour lui, de même le sacrifice Acham est impropre [lorsqu'il] n'est pas sacrifié pour lui.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions